

## **La charte de bonne conduite de la Fédération Wallonne de quad ([www.fwqr.eu](http://www.fwqr.eu))**

**A** l'approche des habitations, piétons, cyclistes, cavaliers, troupeaux, etc..., pensons à ralentir (stopper le moteur si nécessaire) et aussi à rendre les gaz pour diminuer au maximum le bruit de votre passage : prendre soin de ne pas effrayer les troupeaux. Tout travers ou comportement "agressif" (wheeling, coup de gaz, etc...) sur les portions des chemins à proximité d'habitations détruisent l'image de marque de notre loisir! D'une façon générale, coupons le moteur dès que nous sommes à l'arrêt. Nous ne sommes pas à 5 minutes près.

Evitons de circuler en agglomération, et si cela n'est pas possible se faire discret et respecter les limitations de vitesse. Nous ne faisons pas partie d'une colonne motorisée prioritaire!

Pour "faire les fous", trouvons-nous un circuit fermé autorisé suffisamment éloigné des habitations et n'endommageons ni chemins, ni prairies, ni forêts.

**Ne** pas effrayer ou harceler les animaux, qu'il s'agisse d'animaux isolés ou en troupeau, ou de gibier. Réduisons notre allure et marquons éventuellement l'arrêt aussi longtemps qu'il le faudra pour garantir leur quiétude. Prenons soin de ne pas effrayer les jeunes bovins en particulier. Si nous rencontrons des animaux d'élevage en liberté prévenir la première ferme ou habitation rencontrée.

Respectez la propriété privée et les règlements en vigueur, concernant la cueillette des fleurs, fruits ou végétaux en général. Ne pas oublier que cette cueillette doit s'inscrire dans le cadre d'un développement durable sans excès ou destructions!

**Ne** roulons jamais dans les champs, prés, bois... restons sur les chemins ! Le hors-piste, c'est interdit... sauf sur votre terrain ou avec autorisation. Evitons aussi de rouler même "légèrement" au bord des champs pour contourner une flaque ou autre obstacle. Nous n'avons aucun droit d'empiéter sur les cultures, mettons-nous à la place de l'agriculteur. Même si un champ n'est pas en culture, ne roulons jamais dessus sans autorisation, c'est une propriété privée et nous n'avons rien à y faire. En particulier, ne roulons pas hors chemins en sous bois (risque de destruction de pousses végétales, de couvées ou de niches d'animaux).

Pour un demi-tour où quelque autre manœuvre, abstenons-nous de le faire dans un champ ou sur de jeunes arbustes. Il est toujours possible de l'effectuer dans un emplacement qui le permet. Les terrains de foot, de pétanque et autres, ne sont pas destinés à servir de terrain de glisse pour quads...

Interdiction de "trafiquer" le pot d'échappement, le moteur, restons «légalement» silencieux (86db), dans tous les cas! Les quads modernes sont bien assez performants pour la randonnée. N'oublions pas que c'est principalement le bruit qui tue notre image de marque.

Saluons tous les promeneurs et autres usagers de la forêt et des chemins que nous rencontrons, d'un hochement de casque, d'une parole ou d'un geste de la main. Enlevez votre casque pour discuter avec eux! C'est la meilleure preuve du respect que nous leur portons et de l'esprit citoyen qui nous anime.

**N**e pataugeons pas dans les rivières et ruisseaux... Les traversées de gués : ok, mais les remontées de rivières "en eaux" sont à oublier définitivement. La faune aquatique vous remercie ! Le randonneur en quad ne franchit de cours d'eau à gué que sur le parcours le plus direct et lorsqu'il s'agit manifestement d'un passage traditionnel.

**G**ardons toujours une vitesse raisonnable adaptée à la visibilité et à la difficulté du terrain... La randonnée est un loisir pas une compétition. Il y a d'autres usagers que vous sur les chemins!

**C**ontournons systématiquement les "zones interdites" et les zones pour lesquelles subsiste un doute. Il est généralement possible de passer ailleurs sans faire de grands détours, alors faisons-le !

**N'**oublions pas qu'en Wallonie, il est interdit de circuler dans les bois en dehors des routes publiques pavées ou goudronnées, à l'exception des chemins de lisière et des routes dites communales.

Il existe également des zones Natura 2000 reconnues pour la sensibilité de leurs plantes et de leur vie animale. Une bonne carte et une bonne connaissance des lieux est nécessaire avant de s'aventurer sur les chemins de la "liberté".

**E**vitons de circuler fréquemment sur les mêmes chemins.

**N**e jetons pas nos déchets dans la nature, ni aux bords des routes. Ne rien jeter à terre, utiliser son sac poubelle et l'emportez avec soi. Avant de quitter les lieux, faire le tour de son véhicule pour vérifier que rien ne traîne à terre. Vidanges d'huile et nettoyages des filtres à air interdits, prévoir des éléments de rechange. Si possible utiliser un tapis écologique lors des opérations de ravitaillement ou de réparation.

**E**n cas de dépassement d'une voiture, d'une moto, d'un quad, d'un piéton, d'un vélo, etc. pensons à ne remettre des gaz qu'au moins 100 mètres après l'avoir passé. La projection de cailloux, de boues et autres morceaux de bois n'est agréable pour personne et de plus, elle peut causer des dégâts matériels et physiques!

**L**aissons la priorité aux véhicules des agriculteurs et des forestiers, lorsque nous en rencontrons sur les chemins.

**R**espectons la végétation, roulons au pas pour écarter et non briser les branches basses. Si un arbre déraciné ou mort coupe le chemin, dégageons-le en le tirant, éventuellement au treuil et déposons-le longitudinalement sur le côté du chemin. S'il s'agit d'un arbre affaissé mais vivant, redressons-le le temps de passer ou faisons demi-tour.

**U**tilisation du treuil: ne jamais utiliser le câble du treuil pour entourer un arbre ou tout autre point d'accroche, mais bien une sangle destinée à cet effet. Le câble blesse l'arbre et pourrait engendrer des dégâts irréversibles à celui-ci.

**N**e pas marquer ses randonnées et ne pas communiquer son road book ou ses fichiers GPS à tout le monde (sur internet par exemple) afin d'éviter une trop grande fréquentation des mêmes parcours qui provoque, de manière inévitable, une gêne pour les riverains et l'environnement.

**Respect d'autrui et de soi-même, d'une façon générale, prenons en considération les circonstances saisonnières ou régionales: période de chasse ou de moisson, fêtes locales, etc....pour éviter de causer une gêne à autrui. Notre véhicule doit être conforme à la législation en vigueur, en bon état mécanique (pas de fuite d'huile, etc.), et doit être impérativement assuré et immatriculé. Age minimum du conducteur: 18 ans, titulaire d'un permis de conduire conforme au type de quad piloté.**

**Portons assistance à toute personne en difficulté rencontrée sur les chemins et ailleurs.**

**Limitons en toutes circonstances l'impact de la pratique du quad sur la nature,**

**Pensons aux générations futures en sauvegardant leur environnement.**